



AVIS DE PUBLICITÉ
FORUM DE LA PARENTALITÉ organisée par la Ville de la Valette-du-Var
Ecole Jean d'Ormesson

CADRE JURIDIQUE :

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (C.G.3.P) prévoit que « Sauf dispositions législatives contraires, lorsque le titre mentionné à l'article L. 2122-1 permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester. Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution ». L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal portant permis de stationnement.

OBJET :

La ville de La Valette-du-Var organise le **FORUM DE LA PARENTALITÉ** le samedi 20 avril 2024 de 09h00 à 14h00.

A cette occasion, la ville souhaite mettre à disposition deux emplacements dans la cour de l'Ecole Jean d'Ormesson, destinés à accueillir deux Food Trucks (véhicules ambulants) dont un proposant des confiseries et/ou mets sucrés (hors bonbons).

Plan de la cour de l'école Jean d'Ormesson ci-après.



FOOD TRUCK SALÉ >>

FOOD TRUCK SUCRÉ/CONFISEUR >>

Le Food Truck SALÉ devra proposer à minima à la vente des :

- Burgers
- Frites
- Sandwichs
- Desserts

Le Food Truck SUCRÉ/CONFISEUR (sans bonbons) quant à lui devra proposer la vente de produits tels que :

- Crêpes et/ou Gaufres
- Barbe à papa
- Churros
- Pomme d'amour
- Cookies

CONDITIONS D'OCCUPATION :

Installation effective des FOOD TRUCKS le samedi 20 avril 2024 dès 09H00 et jusqu'à 14H00.

Toute autorisation d'occupation privative du domaine public est délivrée moyennant le versement d'une redevance fixée comme suit :

Désignation	Unité	Tarif en euros
Food truck (salé ou sucré)	Par jour	6.00 €
Participation aux frais d'eau et d'électricité	Par jour	1.00 €

PROCÉDURE :

Pièces à fournir :

Les dossiers de candidature devront être les plus étayés possibles afin de permettre leur bonne analyse et comprendront à minima :

- Une note de présentation du candidat ;
- Une copie de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante ;
- Un extrait Kbis ou équivalent de moins de trois mois ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Photographie du FoodTruck et nombre de mètre carré nécessaire pour l'évènement
- Le cerfa n° 13939*01 pour une vente au déballage (téléchargeable ci-dessous) dûment complété, signé et accompagné d'une copie de la pièce d'identité du demandeur et de son courriel.

[13939*01 - Déclaration préalable d'une vente au déballage - etape_1 - service-public.fr](#)

Critères de sélection des candidats :

A l'expiration de la date et de l'heure de remise des dossiers de candidature, ceux-ci seront examinés et classés sur la base des critères ci-après notés de la manière suivante, sur 30 points :

1. Qualité et diversité des produits proposés (13 points)
2. Tarifs de vente proposés (10 points)
3. Photographie du Food Truck en exploitation (7 points)

Les deux candidats retenus seront ceux qui auront reçu la meilleure note globale à l'issue de l'analyse des candidatures.

Dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera soit :

- Adressé par courrier recommandé avec avis de réception postal à :

Ville de La Valette-du-Var
Pôle Juridique, Urbanisme et Habitat
Place Général de Gaulle
83160 La Valette-du-Var

- Déposé contre récépissé à l'adresse susvisée

A noter : il devra être précisé sur l'enveloppe :
« FORUM DE LA PARENTALITÉ - LA VALETTE-DU-VAR ».

Ou

- Envoyé par courriel avec accusé de réception ou de lecture à l'adresse :

parentalite@lavalette83.fr

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Date limite de réception des candidatures : le mercredi 17 avril 2024 – 12h00.

Date de publication du présent avis : Mardi 02 avril 2024